

La Tribune Date : 25 Février 2010

Pourquoi ont-ils franchi le pas ?



Quelques semaines après la création de son entreprise et grâce notamment à internet, Emmanuel Morin vend ses toilettes sèches en France mais également dans toute l'Europe.

Pourquoi ont-ils franchi le pas ?

Gary Price, un Anglais domicilié à Nyons et spécialisé dans le marketing. «J'ai commencé le télétravail après avoir déménagé d'Angleterre. J'étais alors à un tournant de ma vie et je ne voulais plus travailler en ville, dans un bureau. J'aspirais à une vie plus agréable. Mon expérience m'a permis de créer mon activité de conseil loin de New-York ou Londres où je travaillais auparavant» explique ce nyonnais d'adoption qui fut l'un des tout premiers à avoir l'ADSL dans la commune. C'était pour lui indispensable pour poursuivre son activité dans de bonnes conditions. «J'attends avec impatience la fibre optique» avoue M. Price qui communique beaucoup en Amérique, en Angleterre, dans tous les pays d'Europe mais aussi en Asie. «J'ai approuvé dernièrement des spots de télévisions ici dans ma maison, pour la télévision turque ! Et pour converser verbalement avec ses interlocuteurs et ses clients, Gary Price utilise aussi internet ! «Dans quatre jours je vais assister depuis chez moi à un séminaire qui aura lieu au Canada» s'amuse le télétravailleur !

Les toilettes sur la toile

Après avoir développé des toilettes sèches pour les particuliers, Emmanuel Morin a lancé son entreprise : Ecodoméo. Quelques semaines après sa création et grâce notamment à internet, ce jeune directeur d'entreprise vend son produit en France mais également dans toute l'Europe. «Un des actionnaires de ma société est parti au Canada. Il s'avère que c'est lui qui réalise mon site internet qui lui est hébergé en France ! Pour communiquer, on utilise beaucoup un logiciel qui permet aux

utilisateurs de passer des appels téléphoniques à travers Internet» explique M. Morin qui a aujourd'hui, grâce à cette vitrine sur la toile, beaucoup de contacts : «Une partie de mes clients me contacte souvent par mails. Certains m'envoient également leurs plans. J'utilise la messagerie électronique pour leur renvoyer leurs dossiers. Cela permet également de montrer des documents ou des produits car il l'avoue : les toilettes sèches sont difficiles à vendre ! Certains clients ont besoin de contacts avant de faire affaire».

«Une révélation»

Mais pour Janine Amar, télésecrétaire indépendante, la difficulté reste pour se faire payer lorsque le client se trouve à l'autre bout de l'Europe... «Les entreprises ne paient pas avec une carte bancaire mais à 30 jours... J'ai des retours de télétravailleuses qui ne parviennent pas à se faire payer». Du coup, cette habitante de Valouse privilégie «les entreprises locales entre Lyon et Marseille !

Janine Amar a été séduite par l'indépendance du télétravailleur. Elle ne voulait plus connaître les joies de la route verglacée le matin et des heures passées dans la voiture. Le statut d'auto

entrepreneur l'a rassurée sur la création de son entreprise : «C'est une opportunité de partager son temps et de ne pas lâcher trop brutalement la branche sur laquelle on est assis».

En décembre, elle a créé «Bureau des Scribes Online». Pour elle, le réseau internet des télésecrétaires a été une vraie révélation. «Ça m'a ouvert des portes que je n'avais même pas pensé à ouvrir, des partenariats formidables, du soutien, des conseils, de l'aide. L'avantage d'avoir plein de professionnelles autour de moi et sans les inconvénients de la promiscuité !» explique Jeanine Amar. Elle propose de gérer la comptabilité d'artisans, des permanences téléphoniques, de la transcription audio, de la domiciliation commerciale...

«Il faut que ça rentre dans les mœurs car aujourd'hui, les chefs d'entreprises n'ont pas le réflexe et n'ont pas encore vu leur avantage pourtant c'est moins onéreux que l'embauche d'une secrétaire à plein-temps ou les services d'un expert-comptable» estime Janine Amar.

Reste qu'encore une fois, c'est la technique qui pose problème dans les endroits reculés où l'internet haut-débit n'arrive pas et n'arrivera probablement jamais.

À savoir...

Télétravail salarié : Le télétravail salarié est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux.

Télétravail indépendant : Le télétravailleur indépendant propose ses services à un ou plusieurs donneurs d'ordre (entreprises, clients...) quel que soit le lieu où il se trouve pour travailler. La référence contractuelle est le contrat de service (rémunération à la prestation) sous forme d'activité indépendante : EI, EURL, EARL, SARL...

Téléactivités : Services publics ou privés rendus à la population sur un territoire par le biais des TIC. Exemple : e-administration, formation, santé/télé-médecine, culture, téléassistance...